

## CONSEIL DÉPARTEMENTAL

### Extrait des délibérations de la séance du 8 février 2024

-----

Sous la présidence de M. Daniel Guiraud

#### **ÉTAIENT PRESENTS :**

M. Guiraud, Mme Labbé, Mme Azoug, Mme Youssouf, M. Constant, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, Mme Choulet, M. Martin S., M. Chabani, M. Fourcade, M. Laporte, M. Cannarozzo, Mme Pierre

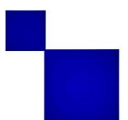
#### **ÉTAIENT EXCUSES :**

M. Troussel donnant pouvoir à M. Guiraud  
M. Bouamrane donnant pouvoir à M. Molossi  
M. Bedreddine donnant pouvoir à Mme Lecroq  
Mme Dellac donnant pouvoir à Mme Labbé  
Mme Girardet donnant pouvoir à Mme Azoug  
M. Bluteau donnant pouvoir à M. Dallier  
Mme Paul donnant pouvoir à Mme Choulet  
Mme Ségura donnant pouvoir à Mme Pierre  
Mme Lagarde donnant pouvoir à M. Chabani  
Mme Capanema donnant pouvoir à M. Laporte  
Mme Chaumillon donnant pouvoir à Mme Youssouf  
Mme Franclet donnant pouvoir à M. Martin S.

#### **ÉTAIENT ABSENTS :**

M. Cranoly, M. Monany

-----



## Délibération n° 2024-II-02 du 8 février 2024

### **BILAN ET RENOUVELLEMENT DE LA DÉMARCHE POUR DES « QUARTIERS INCLUSIFS » EN SEINE-SAINT-DENIS**

**Le conseil départemental,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales en vertu duquel le conseil départemental est compétent pour délibérer des affaires du département liées à l'autonomie des personnes,

Vu la délibération n°2019-X-35 du 3 octobre 2019 portant adoption du quatrième schéma départemental autonomie et inclusion en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap,

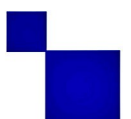
Vu la délibération n°12-02 du 15 avril 2021 relatif à la charte de coopération pour des « quartiers inclusifs en Seine-Saint-Denis »,

Vu le rapport de son président,

La troisième commission consultée,

**après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE du bilan présenté sur la démarche « Quartiers inclusifs » ;



- APPROUVE le principe du renouvellement de la charte de coopération.

Pour le président du Conseil départemental  
et par délégation,

Se sont prononcés pour :

*M. Troussel, M. Guiraud, Mme Labbé, M. Bouamrane, Mme Azoug, M. Bedreddine, Mme Youssouf, M. Constant, Mme Dellac, M. Blanchet, Mme Thibault, M. Duprey, Mme Laroche, M. Monot, Mme Denis, M. Sadi, Mme Filhol, M. Taïbi, Mme Saïd-Anzum, Mme Girardet, M. Molossi, M. Dallier, Mme Lecroq, Mme Maroun, M. Martin P-Y, Mme Pietri, M. Bluteau, Mme Paul, Mme Choulet, M. Martin S., Mme Ségura, M. Chabani, Mme Lagarde, M. Fourcade, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Chaumillon, M. Cannarozzo, Mme Pierre, Mme Franclet*

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstention(s) : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*